



HAL
open science

Y a-t-il déménagement du territoire ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Y a-t-il déménagement du territoire ?. La lettre de Sol et Civilisation, 2001, 20, pp.2-3. halshs-01053807

HAL Id: halshs-01053807

<https://shs.hal.science/halshs-01053807>

Submitted on 1 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Y a-t-il déménagement du territoire ?

Recteur Gérard-François Dumont, professeur à l'Université Paris-Sorbonne

Un grand tournant s'est opéré dans les années 1990, lorsque la terminologie « aménagement du territoire (A.T.) » a été remplacée par la terminologie « aménagement et développement du territoire (A.D.T.) ». L'arrivée du terme « développement » dans la nouvelle formulation paraissait justifié⁽¹⁾. Puis, au fur et à mesure de l'avancée de nos évolutions territoriales, je me suis demandé si, en définitif, le "D" ne signifiait plus développement mais déménagement.

Les processus en cours

Un premier processus est celui du vieillissement de la population que l'on définit souvent très mal. Au 1er janvier 2001, la proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus atteint 16% de la population de la France. Parallèlement, la proportion des moins de 20 ans atteint 25,4%. Il n'y a jamais eu si peu de jeunes en proportion dans la population de la France, y compris en période de guerre ! Ce vieillissement de la population est donc un phénomène général dont il faut bien distinguer deux éléments : un élément heureux et un élément malheureux.

- ↳ **L'élément heureux** : c'est l'augmentation de l'espérance de vie, donc la longévité, qui accroît le nombre des personnes âgées. Phénomène que j'intitule *gérontocroissance*.
- ↳ **L'élément malheureux** : c'est l'abaissement de la fécondité qui nourrit la diminution de la proportion des moins de 20 ans, qui est le vrai phénomène du vieillissement.

Néanmoins ce vieillissement est extrêmement différencié selon les territoires : la proportion de jeunes dans l'Essonne, les Yvelines ou dans la Seine-Saint-Denis est totalement différente de la proportion de jeunes en Lozère ou en Creuse. Cet écart croissant des systèmes démographiques des différents territoires français est un phénomène récent qui crée un certain nombre de difficultés pour les collectivités territoriales.

Deuxième processus : l'évolution de l'accroissement naturel, qui mesure une perte de vitalité. Globalement ce taux d'accroissement naturel pour la France s'affaiblit (c'est à dire que l'excédent des naissances sur les décès diminue). Le quart des départements ont un taux d'accroissement naturel négatif (plus de décès que de naissances). A contrario, l'Île-de-France compte le taux d'accroissement naturel le plus élevé parce que son système migratoire lui permet d'attirer les populations jeunes et de « rejeter » des populations plus âgées.

La France présente donc des dynamiques territoriales extrêmement diversifiées, avec un avantage pour la région capitale au détriment d'autres régions qui subissent des pertes de vitalité.

Troisième processus : en considérant les taux de l'accroissement migratoire, les départements qui

bénéficient d'apport migratoire sont des départements littoraux ou des départements frontaliers, comme l'Ain et la Haute-Savoie qui entrent dans le champ de la métropolisation de Genève. A l'opposé, tous les départements de la partie Nord perdent de la population sous l'effet migratoire (c'est-à-dire ne sont pas attirants mais repoussants).

Le « scénario de l'inacceptable » qui avait été rédigé dans les années 1970 pour éviter que la France n'existe pas seulement par son centre et par ses frontières est en train de se produire.

Quatrième processus : on a une dilution de la France, qui se constate en comparant la densité des départements français en 1901 et en 1999. En 1901, la densité des départements est assez homogène sauf des exceptions historiques comme le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, et bien entendu la région capitale. En 1999, il y a eu des dynamiques territoriales extrêmement diversifiées qui se sont traduites par des pertes de vitalité sur un certain nombre de territoires. Ces évolutions conduisent en définitif à une typologie que j'ai appelé les « six France »⁽²⁾.

Cinquième processus : la concentration et l'affaiblissement du monde rural. Les vraies frontières territoriales ne sont par forcément les frontières administratives et des fractures apparaissent dans la différenciation entre le monde urbain et le monde rural.

En comparant le pourcentage de la population urbaine en France depuis 1936, il convient de s'attarder sur les évolutions de la dernière décennie qui se caractérisent par une croissance de la proportion de la population urbaine (entre 1990 et 1999) et, a contrario, la baisse de la population rurale. En réalité, cette croissance se fait au profit des métropoles les plus importantes et la moitié de l'accroissement de la population s'effectue uniquement dans quelques grandes métropoles, puisqu'un certain nombre d'anciennes métropoles perdent des habitants, notamment dans les régions anciennement industrielles.

Sixième processus : les évolutions différenciées des 4 types de territoire (pôle urbain, couronne périurbaine, commune multipolarisée et espace à dominante rurale).

L'accroissement de la population des quatre types d'espace est extrêmement différencié, même s'il est légèrement positif en moyenne pour chacun d'entre eux : les pôles urbains (les centres villes) ont un taux annuel de croissance de 0,28 pour cent habitants, la couronne périurbaine a le plus fort taux de croissance de 0,96, les communes multipolarisées de 0,64, et l'espace à dominante rurale de seulement 0,07⁽³⁾. La

(1) Dumont, Gérard-François, L'aménagement du territoire, Paris, les Editions d'organisation, 1994.

(2) Dumont, Gérard-François, « Départements : les six France », Population et Avenir, septembre-octobre 2001.

(3) Chiffres Insee Première, n° 765

dynamique positive de l'espace à dominante rurale est quatre fois inférieure à celle des centres villes et met bien en évidence qu'aujourd'hui le monde rural est en train de continuer à perdre relativement de la vitalité contrairement à ceux qui refusent de regarder les choses avec une certaine lucidité ⁽⁴⁾.

Les sept maladies territoriales et leurs symptômes

↳ **La 1ère est neuronale : l'espace urbain anthropophage.**

La France adhère à une sorte d'idéologie fataliste qui considère que l'avenir est forcément à l'espace urbain et que l'espace urbain doit être anthropophage. Cette idéologie centraliste peut être résumée dans un syllogisme que j'ai proposé et qui, implicitement, inspire nombre de nos dirigeants : **"l'espace rural est agricole, l'agriculture ne crée plus d'emplois, donc le monde rural n'est plus créatif"**.

↳ **2ème maladie : le déménagement des services publics.**

Il se traduit par de nombreuses concentrations de services publics en région parisienne mais aussi dans les grandes métropoles. En prenant un seul exemple, celui des maternités, qui ne concerne pas seulement le monde rural mais aussi les petites villes, l'avenir de la France serait donc dans la concentration inévitable et souhaitable des maternités ! C'est un processus qui résulte d'un raisonnement comptable à court terme (économies de la sécurité sociale), un certain nombre de services publics ne seront plus assurés sur des pans entiers du territoire ! On ne tient évidemment pas compte du fait qu'il puisse y avoir des montagnes, des vallées à traverser... Après le déménagement des communes rurales de moins de 2000 habitants, il faut maintenant déménager les petites villes ⁽⁵⁾, puisque l'avenir est exclusivement dans les grandes agglomérations !

↳ **3ème maladie : les politiques de recentralisation.**

Comme illustre l'évolution de la fiscalité locale (vignette, taxe professionnelle, part régionale de la taxe d'habitation, ...), aucun effort n'a été fait pour améliorer les transferts de compétences. L'Etat semble faire des collectivités territoriales des « supplétives » du budget national plutôt que des acteurs autonomes susceptibles de décider leur propre aménagement du territoire. Autre exemple : les schémas de services collectifs ne sont que des inventaires administratifs, alors que leur objet premier était de présenter une analyse prospective et des perspectives d'avenir.

↳ **4ème maladie : l'accroissement des inégalités dans les réseaux de communication ferroviaire.**

Récemment, la France s'est réjouie de façon quasi unanime du TGV méditerranée qui a coûté 25 milliards de francs, et qui va nous coûter sans doute au moins encore 25 milliards de francs, puisque même dans les hypothèses les plus optimistes, il ne pourra être rentable que dans 42 ans ! Le Président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est alerté en constatant qu'au même moment la SNCF avait

décidé de supprimer un certain nombre d'autres réseaux locaux, comme si l'avenir était fatalement aux réseaux entre les grandes métropoles, tandis que les réseaux ferroviaires entre les petites villes ou les villes moyennes n'avaient plus d'intérêt.

Ce sont des choix qui sont extrêmement lourds, où l'on constate que le TGV n'est pas du tout un outil de maillage territorial, mais un train inter-métropole.

↳ **5ème maladie : le laisser-faire face à la fracture numérique.**

Le 7 juillet dernier à Limoges, lors du comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire, le gouvernement affirmait qu'il était indispensable que tous les territoires français bénéficient de nouvelles technologies de l'information de la communication, et qu'il était donc éminemment souhaitable que les collectivités territoriales financent elles-mêmes ces différents investissements ! Ce qui a été décidé à Limoges c'est en fait le maintien, et même l'accentuation de la fracture numérique (et donc la même erreur que celle qui a été commise dans les années 1970 à propos du téléphone automatique). C'est pourtant l'occasion rêvée de faire une grande politique nationale d'aménagement du territoire.

↳ **6ème maladie : les inégalités croissantes de densité.**

Celles que j'évoquais précédemment ont des effets de différenciation dans les vitalités entre les territoires. Lorsqu'un territoire rural a une certaine densité, il y a forcément un nombre de services qui s'y créent pour satisfaire aux besoins des populations qui y habitent. Mais les écarts de densité entre les territoires ne font que s'accroître dans notre pays, et inévitablement un certain nombre d'activités ne sont plus rentables dans les territoires perdant de la densité.

↳ **7ème maladie qui résulte évidemment de ce qui précède : l'oubli des solidarités ville-campagne.**

Les grandes décisions prises ces dernières années, provoquent un nouveau morcellement du territoire, entre les territoires « d'avenir », c'est-à-dire les agglomérations qui bénéficient de cadeaux financiers non négligeables, sans équivalent dans le monde non aggloméré. C'est un système qui, au lieu de favoriser les solidarités des villes avec le monde rural, isole ce dernier. Ce constat est peut-être sévère, mais il pose de vraies questions de société.

Il me semble inévitable de soigner les sept maladies que j'ai essayé d'inventorier, parce que le territoire n'est pas une contrainte mais c'est une ressource. La France a la chance d'avoir la troisième superficie d'Europe après la Russie et l'Ukraine, elle se doit de le valoriser et de ne pas le considérer comme un passif (ce qui est le cas lorsqu'on analyse les décisions prises). Une chance pour la France, cela signifie l'égalité des territoires en matière d'information et de communication, des politiques de complémentarité en matière de modes de transports, des politiques de solidarité territoriales et le refus de la fracture numérique. Il est absolument impératif de mettre en œuvre des politiques favorisant la solidarité fondamentale qu'est la solidarité entre la ville et la campagne.

(4) Outre ces six processus territoriaux, d'autres méritent d'être analysés : Cf. Dumont, Gérard-François, La population de la France, des régions et des DOM-TOM, Paris, Ellipses, 2000.

(5) En 18 mois, de début 2000 à juillet 2001, 21 maternités ont été fermées dans des agglomérations comptant entre 4 800 et 28 000 habitants, correspondant à des bassins de vie entre 19 000 et 62 000 habitants